

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept avril à 19 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Patricia BRAULT, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : MM MARCHAIS. MM BROSSARD. WATTELLE. LOISEAU. Mmes MAZZONI. JUIN. GONNEAU. FAYOL. ROBIN.

*Mme Céline MOREL du Cabinet d'Etudes AUDICCE chargé du dossier de la transformation du POS en PLU.*

**ETAIENT ABSENTS** : MM. RIBOULET. BRAULT. excusés, M BANNIER. Mmes DAMANGE. DUGUE excusées.

- Monsieur Stéphane BRAULT a donné pouvoir à Monsieur Pierre BROSSARD
- Madame Isabelle DAMANGE a donné pouvoir à Madame Patricia BRAULT
- Monsieur Jean-Pierre RIBOULET a donné pouvoir à Monsieur Bernard MARCHAIS
- Madame Ludivine DUGUE a donné pouvoir à Madame Hélène ROBIN

=====

Date de la convocation : 20 avril 2017

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BROSSARD

**ORDRE DU JOUR** :

- **Présentation du Projet du Plan Local d'urbanisme par le Cabinet d'Etudes**

- **Questions diverses** :

. Travaux de voirie : « Bergeresse »

. Ecole : travaux classe cycle 3

. Temps Aménagés Périscolaires : renouvellement du contrat de Mme MOURA Alexandra

. Syndicat d'Energie d'Indre et Loire : travaux d'effacement rue du Pont – décision modificative au budget.

**Observation sur le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2017** :

*Mme Michèle GONNEAU précise qu'il a été omis de noter la présence de Mme BAUDU, trésorière, dans les présents à la séance du conseil municipal*

**OBJET – PRESENTATION DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME PAR LE CABINET D'ETUDES – dossier n°1**

Mme le Maire donne la parole à Mme Céline MOREL du Cabinet d'Etudes Audicce qui va présenter le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ABILLY.

Elle pose en premier lieu la question « LE PLAN LOCAL D'URBANISME - qu'est-ce que c'est ? et définit les différentes parties :

**1° - PHASE TECHNIQUE : PHASE DE TRAVAIL, DE REFLEXION**

- **UN DIAGNOSTIC**
- **UN PADD (projet de territoire)**
- **UN TRAVAIL SUR LE ZONAGE ET LE REGLEMENT : la formalisation du PADD en pièces réglementaires**
- **ARRÊT DU PLU**

**2° - PHASE ADMINISTRATIVE : PHASE DE CONSULTATION**

- **UNE CONSULTATION DES SERVICES DE LA POPULATION**
- **UNE CONSULTATION DE LA POPULATION : ENQUÊTE PUBLIQUE**
- **UNE REUNION DE TRAVAIL : LECTURE DES REMARQUES**
- **APPROBATION : DOCUMENT DEFINITIF**

Mme MOREL poursuit en donnant la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), elle précise que ce document n'est pas un document opposable et qu'il a été débattu au conseil municipal du 16 juin 2016.

Elle rappelle le projet de territoire retenu par la commune :

**« ABILLY, une identité rurale à préserver, un cadre de vie de qualité à valoriser et un centre-bourg dynamique à conforter ».**

Le PADD a permis de dégager 6 orientations

- 1. Conforter l'unité du bourg**
- 2. Répondre à la demande en matière d'habitat**
- 3. Pérenniser le tissu économique local**
- 4. Assurer la qualité et la capacité des équipements**
- 5. Valoriser le cadre rural et naturel**
- 6. Sécuriser les habitants et les constructions**

Mme MOREL présente et développe chaque orientation, à la suite elle continue en présentant les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), pièces opposables du PLU :

- 1. OAP – rue des Forges**
- 2. OAP – rue du Bois Pérou**
- 3. OAP – rue Marcel Maire**

Elle donne à la suite une synthèse du potentiel foncier qui permet de définir :

- Le nombre de terrains mobilisables
- Le nombre de terrains densifiables
- Le nombre de logement dégagé dans les OAP
- Les changements de destination

Pour finir elle présente le règlement graphique et écrit du PLU illustrés par des cartes de la commune.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette présentation et pose quelques questions notamment sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation et sur le zonage.

Madame MOREL Céline précise que le projet du Plan Local d'Urbanisme sera présenté aux Personnes Publiques Associées jeudi 4 mai à 14 heures et à la population le même jour à 18 heures 30

**OBJET – QUESTIONS DIVERSES****✓ Travaux de voirie « Bergeresse » - Délib n°37-02/04/17:**

Monsieur Bernard MARCHAIS indique que des travaux urgents sont à réaliser au lieu-dit « Bergeresse », il donne lecture du devis établi par la SJS TP de Châtellerault qui s'élève à 1526.20 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne son accord sur les travaux cités ci-dessus pour un montant de 1526.20 € H.T.**

✓ **Ecole : réfection plancher-classe cycle 3 – Délib. n°38-03/04/17 :**

Madame le Maire précise que le parquet de la classe du cycle 3 est déformé et qu'il est nécessaire d'effectuer sa réfection durant les vacances d'été.

Elle présente les deux devis reçus :

- ETS BOUFFETEAU - DESCARTES 4222.40 € H.T.
- ETS MARCHAND – BARROU 4177.50 € H.T.

Monsieur MARCHAIS Bernard, adjoint, précise que l'entreprise BOUFFETEAU a prêté récemment du matériel aux services techniques et demande considérant le peu de différence entre les deux devis de retenir l'entreprise BOUFFETEAU de DESCARTES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de retenir la proposition des ETS BOUFFETEAU de DESCARTES pour un montant de 4 222.40 € H.T.**
- ✓ **Renouvellement contrat de Mme MOURA Alexandra : agent contractuel sur un emploi permanent dans les communes de – 2000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou suppression de service EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-3-5° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984 – Délib. n°39-04/04/17**

Madame le Maire rappelle la délibération du 21 février créant un emploi d'adjoint d'animation, intervenant dans le cadre des Temps Aménagé Périscolaires.

Elle précise que Mme MOURA Alexandra donne entière satisfaction et propose de renouveler le contrat jusqu'au 30/06/2017 dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne son accord sur ce renouvellement**
- **charge Mme le Maire de rédiger le nouveau contrat.**
- ✓ **Syndicat d'Energie d'Indre et Loire – Prise en charge des travaux de dissimulation d'éclairage public – décision modificative au budget – Délib. n°40-05/04/17 :**

Madame le Maire rappelle les travaux d'effacement réalisés rue du Pont et notamment la dissimulation de l'éclairage public, elle donne lecture du mémoire de travaux établi par le Syndicat d'Energie d'Indre et Loire qui s'élève à 1 466.85 € et précise qu'il convient d'établir une décision modificative au budget pour prévoir le règlement, comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses :**

Art. 020 - 1500.00 €

**Opération 64 – ECLAIRAGE PUBLIC**

Art. 21538 + 1500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne son accord sur la décision modificative proposée.**

✓ **Tour de table**

**Michèle GONNEAU** : donne un compte-rendu de la visite organisée par la communauté de communes à la COVED.

Elle s'interroge également sur le nombre de membres différent dans les différentes commissions thématiques de la communauté de communes et donne quelques observations sur les comptes-rendus de la communauté de communes.

**Thierry LOISEAU** : s'interroge sur l'avancement du dossier de la voie verte et est interpellé par la pose d'un transformateur EDF en zone inondable

**Bernard MARCHAIS** : rappelle le déroulement du prochain spectacle de la commission culturelle et précise que les affiches sont à disposition à la Mairie.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30*

**récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises**

Nature	Références
- Présentation du projet du Plan Local d'Urbanisme par le Cabinet d'Etudes	Dossier n°1
- Questions diverses : . Travaux de voirie « Bergeresse » . Ecole : réfection plancher – classe cycle 3 . Renouvellement contrat TAP – Mme MOURA . Syndicat d'Energie d'Indre et Loire – Prise en charge des travaux des travaux de dissimulation d'éclairage public – décision modificative au budget . Tour de table	Délib. n°37-02/04/17 Délib. n°38-03/04/17 Délib. n°39-04/04/17 Délib. n°40-05/04/17

BRAULT P.	RIBOULET J.P. p*	MARCHAIS B.	DAMANGE I. p*	BROSSARD P.
LOISEAU T.	WATTELLE J.	MAZZONI M.	GONNEAU M.	FAYOL G.
BRAULT S. p*	JUIN S.	BANNIER A. A*	ROBIN H.	DUGUÉ L. p*

P\* pouvoir

A\* absent